

Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance, Adolescence du Pays de Glane

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX – Procédure adaptée

ENTITE ADJUDICATRICE :

Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance, Adolescence du Pays de Glane
7 rue Jean Giraudoux
87510 Saint-Gence

OBJET DU MARCHÉ :

Construction d'un pôle enfance intercommunal sur la commune de Saint-Gence
Tél : 05 55 01 25 90
contact@siepea.fr

MAITRISE D'ŒUVRE :

Mandataire : SPIRALE - Nicolas BALMY
11 rue des Tanneries – 87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 10 25 37
Mail : spirale87@spirale-architecture.fr

Marché n°

Lot n°06 Désignation : SERRURERIE

MARCHE DE TRAVAUX ACTE D'ENGAGEMENT

SOMMAIRE

ARTICLE 1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR	3
ARTICLE 2 - CONTRACTANT	3
ARTICLE 3 - PRIX	5
3.1 - MONTANT DES TRAVAUX TEL QU'IL RESULTE DE L'ETAT DES PRIX FORFAITAIRES :	5
3.2 - SOUS-TRAITANCE	5
ARTICLE 4 - DELAIS	6
ARTICLE 5 - MODE DE REGLEMENT	6
ARTICLE 6 - DECLARATIONS	7
ARTICLE 7 - APPROBATION DU MARCHE.....	8

ARTICLE 1 – IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'organisme : Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance, Adolescence du Pays de Glane – 7 rue Jean Giraudoux - 87510 Saint-Gence

Ordonnateur : Madame La Présidente

Comptable assignataire des paiements : Service de Gestion Comptable Limoges Municipale

ARTICLE 2 – CONTRACTANTS

Le signataire (**candidat individuel**),

Je soussigné,

Agissant en qualité de

m'engage sur la base de de mon offre et pour mon propre compte :

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse du siège social :

Adresse de l'établissement en charge des travaux (si différente) :

Courriel :

Téléphone :

SIRET :

Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Ou

engage la société sur la base de de mon offre :

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse du siège social :

Adresse de l'établissement en charge des travaux (si différente) :

Courriel :

Téléphone :

SIRET :

Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Le mandataire (**candidat groupé**),

Je soussigné,

Agissant en qualité de

Désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale :

Adresse du siège social :

Adresse de l'établissement en charge des travaux (si différente) :

Courriel :

Téléphone :

SIRET :

Code APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

S'engage, au nom des membres du groupement, sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

- Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

m' ENGAGE

nous ENGAGEONS

sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies, l'offre ainsi présentée ne (me) (nous) liant toutefois que si son acceptation (m'est) (nous est) notifiée dans un délai de 120 (cent-vingt) jours à compter de la présente offre.

ARTICLE 3 - PRIX

3.1 - Montant de l'offre tel qu'il résulte de l'état des prix forfaitaires :

Montant HT.....
TVA au taux de % Montant
Montant TTC
Montant TTC (en lettres).....

Les modalités éventuelles d'actualisation ou de révision des prix sont fixées au CCAP (article 3.3.3)

Le montant du marché est arrêté à la somme de :
(à compléter par le maître d'ouvrage après analyse finale et choix de l'entrepreneur)

Soit un montant total du marché (base +option)

Montant H.T. : €
Total H.T. : €
TVA 20% : €
Montant TTC : €
Soit en lettres :

3.2 - Sous-traitance

- pour l'exécution du marché, je n'envisage pas de recourir à un ou plusieurs sous-traitants,
- les annexes n°¹ au présent acte d'engagement indiquent la nature et le montant des prestations que j'envisage de faire sous-traiter.

Conformément aux annexes au présent acte d'engagement, il est envisagé de sous-traiter avec paiement direct les prestations suivantes pour les montants figurant au tableau ci-après : (montant maximal pouvant être cédé ou présenté en nantissement par les intéressés.)

Entreprise titulaire	Lot ou partie de lot	Nature de la prestation	Sous-traitant devant exécuter la prestation	Montant de la prestation TTC
			TOTAL	

¹ A compléter par l'entreprise en fonction du nombre de sous-traitants. Voir annexe I.
AE – Syndicat Intercommunal Enfance, Petite Enfance, Adolescence du Pays de Glane - Construction d'un pôle enfance intercommunal à Saint-Gence. Page 5 sur 10

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation des sous-traitants et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le titulaire joindra à sa demande d'acceptation du sous-traitant les déclarations et attestations visées au chapitre II du décret du 25 mars 2016.

En conséquence, le montant maximal des créances qui pourront être cédées ou présentées en nantissement sera respectivement de ²:

..... pour l'entreprise mandataire ou titulaire
 pour l'entreprise
 pour l'entreprise

ARTICLE 4 - DELAIS

Durée du marché

Les travaux seront exécutés dans un délai maximum de 2 mois y compris 10 jours de préparation, compris congés pour la totalité du chantier à compter de la date de signature du marché.

ARTICLE 5 - MODE DE REGLEMENT

Délai de règlement :

Le délai de paiement retenu est de 30 jours à compter de la réception, par le maître d'œuvre, de la demande d'acompte de l'entrepreneur.

Mode de règlement :

Le règlement sera effectué par virement (mandat administratif). Les entreprises devront donc fournir un relevé d'identité bancaire ou postal. La monnaie de compte choisie par le Maître de l'ouvrage est l'Euro.

Le maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché selon répartition définie ci-dessous, par :

virement établi à l'ordre des entreprises (joindre un RIB)

DESIGNATION DE L'ENTREPRISE (Y COMPRIS SOUS-TRAITANT)	PRESTATIONS CONCERNEES	PRIX TTC
Nom de l'entreprise Raison sociale Adresse		

² Sous réserve de la fourniture d'une décomposition de prix, en cas de groupement solidaire.

Avance forfaitaire :

Conformément aux dispositions de l'article 110 du décret du 25 mars 2016 et du CCAP, une avance peut être accordée au titulaire lorsque le montant du marché est supérieur à 50 000 € HT et la durée des travaux supérieure à deux mois. Si l'entreprise est dans ce cas indiquer ci-dessous l'option choisie :

- Mon marché est inférieur à 50 000 € HT. Je ne peux pas bénéficier d'une avance forfaitaire
- Mon marché est supérieur à 50 000 € HT et je souhaite recevoir une avance forfaitaire
- Mon marché est supérieur à 50 000 € HT et je ne souhaite pas recevoir une avance forfaitaire

ARTICLE 6 - DECLARATIONS

L'entreprise générale ou les entreprises soussignées affirment, sous peine de résiliation du marché, être à jour des obligations, déclarations et attestations découlant des articles 54 du décret du 25 mars 2016.

Les déclarations similaires des sous-traitants sont annexées au présent acte d'engagement.

En cas d'attribution du marché, le candidat s'engage à produire pour son compte ainsi que pour les sous-traitants déclarés dans le présent acte d'engagement, dans le délai défini par la PRM, les pièces mentionnées à l'article R. 324-4 du code du travail ainsi que les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.

Les candidats établis dans un Etat autre que la France doivent produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat ne peut être délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

Fait en un seul original

A.....Le.....

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du (ou des) entrepreneur(s)

ARTICLE 7 - APPROBATION DU MARCHÉ

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A le

La personne responsable du marché autorisée par délibération en date du.

NOTIFICATION DU MARCHE

Marché notifié le :

Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les travaux. Un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement d'exécution.

Cadre réservé à la mention :
NANTISSEMENT
OU CESSION DE CREANCE

OPÉRATION :
**Construction d'un pôle enfance
intercommunal sur la commune
de Saint-Gence pour le compte
du SIEPEA du Pays de Glane.**

*Exemplaire unique délivré en vue d'un nantissement
ou d'une cession de créance. J'attire votre attention
sur le fait qu'il ne vous sera délivré aucun duplicata.*

Remis en mains propres le

ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement.

ANNEXE N° de l'A.E. du lot

MARCHE

- titulaire
- objet

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- nature
- montant TVA comprise

SOUS-TRAITANT ⁽¹⁾

- nom, raison ou dénomination sociale
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société
- numéro d'identité d'entreprise (SIREN)
- numéro d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers
- adresse
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre, numéro de compte)

MODALITES DE REGLEMENT DU SOUS-TRAITANT ⁽²⁾

- Avances
 - modalités de calcul et de versement des acomptes
 - date (ou mois) d'établissement des prix
 - modalités de variation des prix
 - stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses
 - personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant
- **Organisme chargé des paiements :**

Date

Le Directeur,

Le mandataire du groupement ou
l'entrepreneur titulaire

(1) Pièces jointes : Déclaration du sous-traitant concerné conformément aux dispositions de l'article 114 du Code des Marchés Publics.

(2) A compléter impérativement ou indiquer sans objet.